

18 juin 2015 -12:01

Appartient à Conseil des ministres du 19 juin 2015

Transfert de membres du personnel de l'Onem vers la Région flamande

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert de membres du personnel de l'Office national de l'emploi (Onem) vers la Région flamande.

En exécution de la sixième réforme de l'Etat, le projet régle le transfert à la Région flamande de certains membres du personnel de l'Onem. Il s'agit de 46 membres du personnel, dont 43 seront transférés à partir du 1er juillet 2015 et 3 à partir du 1er septembre 2015.

Il s'agit des membres du personnel exerçant les missions suivantes :

- le contrôle de la disponibilité active et passive (mission litiges)
- le soutien administratif pour l'activation du comportement de recherche d'emploi
- le contrôle des titres-services
- l'agrément des entreprises titres-services
- les programmes pour l'emploi (bonus de stage et de démarrage)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique